

## **MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON**

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 Juin 2015

**Conseillers présents** : MM. JORET, BENARD, COMONT, HAUZAY, CHERON, DEPIERRE, CHEVAUCHEE, MONNOT (arrivé à 20 h 25), DELHOMME, LE BOURHIS, Mmes RAY-DEPIERRE, DELAVIGNE, CHIAPPE, LE COROLLER, MOY, LASNIER, ROCHEREUIL

**Absents** : Mme COLLEDANI-GALPIN pouvoir à Mr Joret  
Mme CUVELIER pouvoir à Mme Le Coroller

Le 1<sup>er</sup> Adjoint ouvre la séance en rappelant que Mr le Préfet ayant accepté la démission de Mr Mach, nous devons élire un nouveau Maire.

### **ELECTION DU MAIRE :**

Mme Moy, la plus âgée des membres du Conseil Municipal préside l'élection du Maire. Deux conseillers municipaux se présentent : P. Joret et S. Delhomme. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 18  
Bulletins blancs : 1  
Suffrages exprimés : 17  
Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- . Mr Pascal JORET : 14 voix (quatorze voix)
- . Mr Sébastien DELHOMME : 3 voix (trois voix)

Mr Pascal JORET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

### **CREATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

La séance se poursuit sous la présidence de P. Joret, Maire.

Il propose à l'assemblée de garder le même nombre d'adjoints qu'en début de mandat, c'est-à-dire 5. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **ELECTION DES MAIRES ADJOINTS :**

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le Maire propose donc sa liste aux élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 18  
Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

A obtenu :

- liste P. Joret : 15 voix

La liste P. Joret ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Francis Bénard  
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Nadine Delavigne  
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Catherine Ray-Depierre  
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Alain Comont  
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Régis Chevauchée

### **DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :**

Mr le Maire propose de reconduire les deux conseillers municipaux délégués, l'un chargé des services techniques et l'autre du site internet et du journal municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme Rochereuil, Mr Delhomme), Mme Pascaline CHIPAPPE conseiller municipal délégué chargée du site internet et du journal municipal et par 16 voix pour, 2 abstentions (Mme Rochereuil, Mr Delhomme) et 1 voix contre (Mr Le Bourhis), Mr Eloi HAUZAY conseiller municipal délégué chargé du service technique.

### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du CGCT donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre d'attributions,

Mr le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions suivantes :

↳ la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

↳ de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnisations des sinistres,

↳ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

↳ d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption ,

↳ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000 €. Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

## **COMMISSIONS COMMUNALES:**

**C.C.A.S.** : Mr JORET, Président de droit  
Vice-Présidente : Mme Catherine RAY-DEPIERRE  
Membres : Mmes Mireille MOY, Marion CUVELIER, Mr Alain COMONT  
Membres hors conseil municipal : Mmes HARDY, CROCHET, CHERON  
Mr PETILLON

**AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT** : Président : Mr Francis BÉNARD

Membres : MM. Pascal JORET, James DEPIERRE, Eloi HAUZY, Sébastien DELHOMME,  
Mmes Nadine DELAVIGNE, Tiphaine, LE COROLLER,

**FINANCES** : Président : Mr JORET

Membres : Mmes Nadine DELAVIGNE, Catherine RAY-DEPIERRE, MM. Francis  
BENARD, Alain COMONT, Régis CHEVAUCHEE, Franck CHERON

**TRAVAUX** : Président : Mr Régis CHEVAUCHEE

Membres : MM. Pascal JORET, Francis BÉNARD, James DEPIERRE, Eloi HAUZAY,  
Sébastien DELHOMME, Thierry LE BOURHIS, Mme Pascaline CHIAPPE

**AFFAIRES SCOLAIRES** : Présidente : Mme Nadine DELAVIGNE

Membres : Mmes Marion CUVELIER, Pascaline CHIAPPE, Célia ROCHEREUIL, MM.  
Pascal JORET, Sébastien DELHOMME

**LOISIRS-CULTURE** : Président : Mr Alain COMONT

Membres : Mmes Nadine DELAVIGNE, Catherine RAY-DEPIERRE, Marion CUVELIER,  
Mireille MOY, MM. Francis BENARD, Franck CHERON, James DEPIERRE, Sébastien  
DELHOMME

**APPEL D'OFFRES** : Président : Mr Pascal JORET

Membres titulaires : MM. James DEPIERRE, Eloi HAUZAY, Thierry LE BOURHIS

Membres suppléants : MM. Francis BÉNARD, Régis CHEVAUCHEE, Sébastien  
DELHOMME, Mme Célia ROCHEREUIL

### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES :**

Le Maire précise que Nadine Delavigne sera le délégué de la commune au sein de GEA puisqu'elle a été élue en 2014 suppléante de B. Mach. P. Joret, F. Bénard et E. Hauzay resteront membres des commissions comme actuellement.

### **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

● S.I.T.S. : P. Joret sera suppléant à la place de B. Mach. P. Chiappe et F. Bénard étant titulaires.

● CIGALE : Titulaires : N. Delavigne, P. Chiappe, T. Le Coroller et P. Joret  
Suppléants : C. Rochereuil, M. Moy

La composition des autres syndicats intercommunaux reste inchangée.